

Dossier suivi par :
**Coordination académique Langues
vivantes**
Agnès BOUICHOU
IA-IPR, LV

Secrétariat :
03 22 82.39.70
Mel : ce.ipr@ac-amiens.fr

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 16 septembre 2022

Les Inspecteurs de langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de langues vivantes

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : courrier de rentrée des Inspecteurs de Langues Vivantes

Préambule commun à toutes les disciplines

Mesdames et Messieurs les professeurs,

La rentrée scolaire 2022 se présente à nous dans des conditions sanitaires meilleures que les précédentes, et nous nous en réjouissons tous. La dernière session des examens de fin d'année a pu se tenir sous une forme proche de la normale, avec certains aménagements comme l'instauration des épreuves de contrôle en BTS, sous forme d'interrogations orales, pérennisées cette année.

L'année scolaire à venir voit par ailleurs apparaître d'autres nouveautés : pour la voie générale, l'enseignement optionnel des mathématiques dans le tronc commun de première générale adossé à l'enseignement scientifique, l'aboutissement en voie professionnelle de l'organisation de classes de seconde en familles de métiers, la 1^{ère} évaluation du chef d'œuvre, une nouvelle épreuve de contrôle, le livret numérique LSL pro et enfin l'introduction du Diplôme de Compétence en Langue, puis la possibilité de découverte des métiers pour les élèves de cinquième, l'extension du Pass culture, ...

Ce nouveau contexte renforce le sens de l'École comme principal vecteur d'unité fondé sur notre contrat social. L'école est et doit rester un lieu d'éducation et de déploiement des capacités de chacun conformément aux valeurs de la République. La maîtrise de la langue écrite et orale est essentielle pour faire de nos élèves des citoyens libres et éclairés. Quelle que soit votre discipline ou votre spécialité, chacun et chacune d'entre vous participent à l'acquisition de ces compétences indispensables à la formation de nos élèves. À cet égard, les évaluations nationales d'entrée en sixième et les tests de positionnement en seconde, comme l'ensemble des indicateurs disponibles, offrent une aide précieuse pour établir un diagnostic précis sur les connaissances et les compétences de nos élèves. Leur analyse et leur exploitation permettent d'apporter une réponse pédagogique adaptée en classe, qu'elle soit personnalisée ou collective. Elles contribuent à une connaissance plus fine des besoins dans les établissements et nourrissent la réflexion sur des actions à engager au bénéfice de nos élèves dans une continuité pédagogique intercycles.

De même, le travail réalisé dans le cadre des projets d'évaluation au sein des lycées doit se poursuivre à tous les niveaux de classe en vue d'assurer l'équité entre les élèves, un des fondements républicains de notre École.

Le nouveau projet académique vise notamment à favoriser le développement de tous les élèves et à les outiller face aux différents enjeux contemporains. Les projets transversaux ou interdisciplinaires y participent pleinement. Pour soutenir votre engagement dans des projets innovants, pour faciliter l'acquisition de savoirs et de compétences par les élèves, mais aussi pour mieux renforcer le sens et la cohérence de leurs parcours, l'E AFC (École Académique de la formation continue) propose cette année des modules de formation dans les domaines tels que l'éducation à la santé et au développement durable, l'éducation aux médias et à l'information, les usages du numérique...

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle année scolaire, qu'elle soit la plus sereine possible, propice à la réalisation de tous vos projets et à l'épanouissement de nos élèves.

Le collège des IA-IPR de l'académie d'Amiens

**Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes,
Chers collègues,**

Nous souhaitons la bienvenue à tous les professeurs de LVE titulaires, stagiaires et contractuels qui rejoignent notre académie en cette rentrée 2022. Nous remercions chaleureusement les professeurs qui ont accepté d'accompagner leurs collègues débutant dans ce métier exigeant mais passionnant. Nous remercions également l'ensemble des équipes de langues vivantes qui font rayonner leur discipline au quotidien, auprès des élèves, mais aussi à travers les nombreux projets mis en œuvre dans les établissements.

Vous trouverez dans cette lettre quelques points saillants qui pourront être développés lors de formations, réunions d'équipe ou dans nos communications. Nous vous invitons à consulter régulièrement les différents sites des langues vivantes représentées dans l'académie d'Amiens pour vous tenir informés des actualités liées aux langues et remercions les webmestres pour leur travail d'actualisation régulière de ces sites.

Le site Langues Vivantes de l'académie d'Amiens est régulièrement nourri de diverses ressources et informations par Madame Vanessa DEGLAIRE, professeure de lettres-anglais et Interlocutrice Académique Numérique (IAN) : <http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/>. Vous pouvez également vous abonner au compte officiel du numérique en langues vivantes de l'académie d'Amiens : https://twitter.com/Amiens_IAN_Lv

Plan académique de formation :

L'inscription aux différents PAF se fait cette année en plusieurs phases.

La première campagne d'inscription est ouverte du 22 août au 18 septembre 2022, pour les formations qui se tiendront entre la Toussaint et Noël. L'ensemble des stages proposés sont consultables à cette adresse : <https://paf.ac-amiens.fr/paf/>.

Vous trouverez un tutoriel expliquant les nouvelles modalités d'inscription au PAF sur le site Langues Vivantes : <http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/437-comment-utiliser-le-paf.html> Nous remercions Laurent Devismes, professeur d'espagnol et coordonnateur des plans de formation en espagnol et lettres-espagnol pour cette présentation très claire.

Poursuite de la mise en œuvre du Plan Langues Vivantes :

Le plan d'action pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères est à consulter sur le site d'Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1285/un-plan-d-actions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangeres>

- **Le label Euroscol**

Le label « Euroscol » valorise à un niveau local, académique et national, l'engagement des écoles et des établissements scolaires qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues. Il contribue ainsi à la mise en œuvre d'un espace européen de l'éducation : <https://eduscol.education.fr/1098/euroscol-le-label-des-ecoles-et-des-etablissements-scolaires>

Dans l'académie d'Amiens, 55 établissements (écoles, collèges, lycées professionnels, généraux et technologiques) sont labellisés.

- **Certification complémentaire pour l'enseignement en langue vivante étrangère d'une DNL**

La certification complémentaire DNL est ouverte aux professeurs de disciplines non linguistiques souhaitant enseigner leur discipline en langue vivante étrangère dans une section européenne ou une DNL hors SELO. Les modalités de l'examen sont consultables sur l'intranet de l'académie : <https://intranet.ac-amiens.fr/473-certification-complementaire-arts-dnl-fls-et-lsf.html>

Les textes de référence, le rapport de jury et de nombreuses ressources sont également disponibles sur le site DNL et immersion : <http://dnl-et-immersion.ac-amiens.fr/>

Des programmes de mobilité en Allemagne et dans l'espace anglophone seront proposés aux professeurs de DNL. Des courriers spécifiques seront adressés ultérieurement aux enseignants concernés.

- **Le numérique et l'enseignement des langues :**

Avec le soutien de la CARDIE, de la DANE et de l'E AFC, les professeurs d'anglais, d'espagnol et d'italien engagés dans le groupe numérique interlangue ont cette année produit des ressources autour de la thématique du sport. Les séquences sont téléchargeables et consultables sur le site Langues Vivantes de l'académie d'Amiens : <http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/447-travail-du-groupe-interlangues-numerique-et.html>

Les équipes qui souhaiteraient être accompagnées dans la mise en œuvre de projets interlangues et dans le développement de leurs compétences numériques, quel que soit leur niveau d'expertise, peuvent solliciter leur chef d'établissement afin qu'une demande de formation de proximité soit faite auprès de l'E AFC.

COLLÈGE :

- **Enseignement facultatif LCE**

L'enseignement de Langues et Cultures Européennes en collège est amené à se développer dans notre académie. Cet enseignement facultatif vise à offrir à tous les élèves volontaires l'opportunité de mener des projets originaux et créatifs en langues vivantes. Le Vademecum consultable sur le site Langues Vivantes de l'académie d'Amiens apporte le cadrage nécessaire pour accompagner les équipes souhaitant mettre en place un dispositif dont l'ouverture est soumise à validation dans le cadre des travaux de la commission académique de la Carte des langues.

http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/448-l-enseignement-de-langues-et-cultures-europeennes-en.html?var_mode=calcul

- **Ev@lang**

La première édition du test de positionnement év@lang s'est tenue dans notre académie du 28 Février au 1er avril 2022 et a permis d'évaluer le niveau des élèves en fin de cycle 4, du niveau A1 au niveau B1+ du CECRL, dans les champs de la compréhension de l'oral, de la compréhension de l'écrit, du lexique et de la grammaire. Une première analyse des résultats au niveau national indique des résultats contrastés qu'il faudra affiner au niveau académique en tenant compte des spécificités locales. Nous reviendrons plus en détails dans l'année sur la passation du test et les résultats, notamment lors de la réunion des coordonnateurs anglais collège. <https://www.france-education-international.fr/document/cdp-evalang-college>

LYCÉE GÉNÉRAL :

- **L'attestation de langues vivantes**

La mise en œuvre de cette attestation a été repoussée en 2021 et 2022 et devrait se tenir lors de la session 2023 selon les modalités détaillées dans le BO n°30 du 29 juillet 2021. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les informations à ce sujet au fur et à mesure de l'année.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

- **Évaluation**

Une formation interlangue sera organisée dans l'année autour de la thématique de l'évaluation dans le cadre du contrôle continu et des épreuves ponctuelles.

- **Évaluations spécifiques dans les sections binationales et internationales**

Abibac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121392N.htm>

Bachibac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121389N.htm>

Esabac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121390N.htm>

Sections internationales : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121396N.htm>

- **Pour les candidats individuels**

Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm>

Programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes – années 2022 à 2027 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2123569N.htm>

LYCÉE GÉNÉRAL et PROFESSIONNEL :

- **Les certifications en langues vivantes :**

Le BO n°29 du 21 juillet 2022 indique le calendrier des épreuves orales et écrites des certifications en allemand, anglais et espagnol pour la session 2023 : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo29/MENE2219411N.htm>

Les épreuves écrites évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2023 auront lieu pour **l'allemand, l'anglais et l'espagnol**, le **jeudi 9 mars 2023** pour toutes les

académies.

Les épreuves orales évaluant l'expression orale se dérouleront, pour les trois langues, **entre le 1er février et le 31 mars 2023** à des dates fixées au niveau académique.

LYCÉE PROFESSIONNEL :

Les modalités d'évaluation en langues vivantes du CAP et du baccalauréat professionnel ayant été revues parallèlement à la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle, celles-ci ne font l'objet d'aucun changement pour cette rentrée. Ces modalités d'évaluation préparent ainsi les élèves de la voie professionnelle à une meilleure réussite aux épreuves de langue en BTS.

Diplôme de Compétence en Langue (DCL) : L'introduction du DCL à partir de cette **nouvelle rentrée 2022** permettra aux élèves de la voie professionnelle d'obtenir ce diplôme national professionnel inscrit au Répertoire de France Compétences. Le DCL est aligné sur les niveaux du CECRL, il évalue toutes les dimensions de la compétence en langue et sa durée de validité est illimitée (à la différence des autres attestations payantes que passaient les candidats en formation post-baccalauréats.) Un CCF va ainsi être introduit pour les spécialités Français Professionnel de 1^{er} niveau et Langues étrangères professionnelles: anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, français langue étrangère.

Pour professionnaliser les formateurs et assurer des pratiques de CCF de qualité, un dispositif de formation à distance et d'évaluation sera proposé ainsi qu'une banque de sujets.

<https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>
<https://dcl.education.gouv.fr>

Mobilités scolaires :

Voie professionnelle

- Depuis la session 2014 l'attestation MobilitéPro jointe au diplôme lorsqu'il y a eu inscription à l'unité facultative de mobilité en BAC PRO (Arrêté du 27 juin 2014).
- Depuis la session 2020 l'attestation MobilitéPro est jointe au diplôme lorsqu'il y a eu inscription à l'unité facultative de mobilité en CAP.

Arrêté du 30 août 2019 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039017192/>

Voies générale et technologique

- À compter de la rentrée scolaire 2022-2023, les élèves de seconde générale et technologique effectuant une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'Ofaj peuvent faire reconnaître dans leur parcours scolaire les résultats qu'ils ont obtenus dans le cadre de cette mobilité. Les modalités en sont précisées dans le BO n° 31 du 25 août 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo31/MENE2206449N.htm>
- Le BO informe également de la mise en place d'une mention « mobilité européenne et internationale » sur le diplôme du baccalauréat général et technologique : les élèves qui effectuent pendant leur année scolaire de première une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'Ofaj, d'une durée de quatre semaines minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, peuvent bénéficier d'une mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme.

BTS :

- L'harmonisation des épreuves écrites de langues vivantes pour les BTS tertiaires mise en place pour la session 2022 se poursuit. Cette harmonisation a pour conséquence la disparition des sujets écrits spécifiques de langues, notamment ceux du Groupe 1 et du BTS GTLA :
 - Sujet tertiaire commun aux spécialités suivantes (anglais uniquement) : Assurance, Banque, Communication, GPME, GTLA, MCO, MHR LVA, MOS, Notariat, PIM, SAM LVA et SIO.
 - Sujet tertiaire commun de niveau LVB pour les spécialités suivantes : SAM et MHR.
 - Sujets spécifiques pour le BTS CI LVA et LVB.
- Reportée lors des deux dernières sessions, la mise en œuvre d'une certification en anglais obligatoire pour les étudiants de BTS et conditionnant l'obtention du diplôme a finalement été annulée par décision du conseil d'État en date du 7 juin 2022. Nous vous communiquerons toute information à ce sujet.

Assistants de Langue Vivante Etrangère (ALVE) :

Nous sommes ravis d'accueillir cette année encore de nombreux assistants de langue étrangère, 140 en tout, dont 98 dans le second degré. Huit langues sont représentées : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe. Une réunion d'accueil institutionnel se déroulera en distanciel le 6 octobre prochain et les assistants suivront également une formation pédagogique dont les modalités seront précisées pour chaque langue.

Débats Citoyens :

Initiés en 2009, les Débats citoyens en langue vivante étrangère ont pour objectif d'engager collégiens et lycéens, en allemand, anglais, espagnol et en italien, dans un échange d'idées sur des sujets culturels et/ou sociologiques en lien avec les notions et axes des programmes. Un courrier détaillant le déroulé de ces joutes ainsi que les modalités organisationnelles des rencontres intermédiaires et finales vous sera transmis ultérieurement sous couvert des chefs d'établissement.

Semaine des langues vivantes – mai 2023

La déclinaison académique de la Semaine Nationale des Langues Vivantes 2023 s'inscrit dans la continuité de l'édition précédente, et verra reconduire le concours ***Osons la poésie en Langues Vivantes***. Occasion de faire pratiquer les langues au travers d'une ouverture artistique et culturelle, de développer les liens inter-langues, interdisciplinaires et inter-degrés, elle a donné lieu à de nombreuses productions mises en ligne sur notre site (<http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/443-les-poemes-de-la-2nde-edition-osons-la-poesie-en-langues.html>) et dont nous saluons la richesse et l'inventivité. Nous vous espérons nombreux pour réitérer cette belle expérience, et reviendrons prochainement vers vous avec les modalités et le calendrier des inscriptions.

Nous ne manquerons pas de suivre et de mettre en lumière les actions et projets menés dans vos établissements, et vous encourageons vivement à nous en faire part.

Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous excellente année scolaire et de belles réussites pour vous-même et vos élèves.

Les inspecteurs de langues vivantes